

# CRÉDIT IMPÔT RECHERCHE (CIR)

Vous produisez des innovations, vous créez des produits, ...  
vous pouvez bénéficier du CIR.

## SOLUTION N°1

Vous déclarez vous-même votre CIR,  
VOUS PERCEVEZ



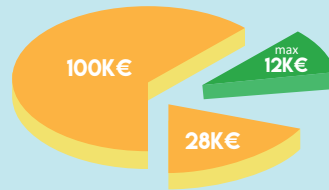
Félicitation ! Vous pouvez faire bien mieux en choisissant la solution n°2.

## SOLUTION N°2

Vous confiez à nos experts la gestion opérationnelle de votre déclaration CIR



Businove facture des honoraires proportionnels plafonnés à 30% de la plus-value



Vous percevez  
**140 K€**



## VOS AVANTAGES

- ✓ +28 K€ de CIR nets
- ✓ gain de temps
- ✓ assistance en cas de contrôle fiscal
- ✓ dossier technique et financier sécurisé



businove<sup>®</sup>  
innovation.consulting

LYON - PARIS  
+33 (0)4 86 68 85 69  
[www.businove.com](http://www.businove.com)

Qualification des Services Intellectuels

